

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 2  
Votants : 35

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 29/03/2018

Le 5 Avril 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention relative à la gestion et l'animation du programme de développement rural européen LEADER Dombes Saône**

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle les points suivants.

Suite à la dissolution du syndicat mixte Avenir Dombes Saône au 31 décembre 2016, la communauté de communes de la Dombes a repris pour le compte du Groupe d'Action Locale (GAL) Dombes Saône, le portage juridique et administratif du programme Leader 2014-2020.

A ce titre, elle est chargée de l'animation, la gestion et l'évaluation du programme et du suivi des dossiers sur l'ensemble du territoire LEADER qui comprend 89 communes du territoire Dombes Saône.

Un projet de convention définit les modalités administratives et financières de ce portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ACCEPTER** la signature de cette convention avec toutes les communautés de communes concernées, soit :
  - Communauté de communes de la Dombes
  - Communauté de communes de Val de Saône Centre
  - Communauté de communes de Dombes Saône Vallée
  - Communauté de communes de Miribel et du Plateau
  - Communauté de communes de la Côtière à Montluel
  - Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

- ✓ **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention avec les communautés de communes concernées pour le portage du programme LEADER Dombes Saône ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C33-EN  
Affichage le :

**1 2 AVR. 2018**

A Trévoux, le 05/04/2018

**1 2 AVR. 2018**

**Le Président,  
Bernard GRISON**

